2014-1340
2014-05-01

GROUPE	13	INSECTICIDE

PYLON^{MC}
ACARICIDE-INSECTICIDE

Pour utilisation dans les cultures ornementales en serre et dans les légumes-fruits en serre énumérés

COMMERCIAL (AGRICOLE)

GARANTIE: Chlorfenapyr … 240 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,035 % à titre d'agents de conservation

SUSPENSION

N^{o}. D'HOMOLOGATION 30666 **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

EN CAS D'URGENCE DUE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673



AVERTISSEMENT **POISON**

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 0,1 L à 25 L

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive
5e étage
Mississauga, Ontario
L5R 4H1
1-877-371-2273

PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

2. Nocif ou mortel si ingéré. Peut être mortel si inhalé. Nocif si absorbé par la peau.

3. NE PAS respirer les poussières, les vapeurs ou de brouillard.

4. Bien se laver après la manipulation et avant de manger, de boire ou de fumer.

5. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistantes aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les personnes en charge du mélange/remplissage et de l'application doivent porter un respirateur doté d'une cartouche approuvée NIOSH/MSHA/BHSE pour l'élimination des vapeurs organiques avec un préfiltre approuvé pour les pesticides OU un respirateur avec boîte filtrante approuvée NIOSH/MSHA/BHSE pour les pesticides.

6. Si les vêtements deviennent contaminés, retirer et laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.

7. Nettoyer soigneusement l'équipement de pulvérisation après l'usage.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les abeilles et autres insectes utiles. Ne pas appliquer lorsque les abeilles et autres insectes utiles visitent activement la zone du traitement. Les résidus sur les plantes ou le sol peuvent affecter les abeilles et les autres insectes utiles employés en production en serre.

ENTREPOSAGE

1. Conserver le produit non utilisé dans le contenant original hermétiquement fermé.

2. NE PAS expédier ou entreposer près de la nourriture pour les humains ou les animaux, des semences et des engrais.

3. Entreposer sous clef dans un endroit frais, sec et bien ventilé sans drain de plancher.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S’il n’existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l’élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s’adresser au fabricant ou à l’organisme de réglementation provinciale. S’adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l’eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l’œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d’ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d’avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d’inhalation : Déplacer la personne vers une source d’air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l’étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d’homologation lorsqu’on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le patient devrait être traité selon les symptômes.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d’emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L’utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l’utilisation du produit peut entraîner.

French Booklet

GROUPE	13	INSECTICIDE

PYLON^MC
ACARICIDE-INSECTICIDE

Pour utilisation dans les cultures ornementales en serre et dans les légumes-fruits en serre énumérés

COMMERCIAL (AGRICOLE)

GARANTIE: Chlorfenapyr … 240 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,035 % à titre d'agents de conservation

SUSPENSION

N^O. D'HOMOLOGATION 30666 **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

EN CAS D'URGENCE DUE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673

AVERTISSEMENT  **POISON**

LIRE L'ÉTIQUETTE ET CETTE BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 0,1 L à 25 L

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive
5e étage
Mississauga, Ontario
L5R 4H1
1-877-371-2273

PYLON est une marque de commerce de BASF Agro B.V., utilisée avec permission par BASF Canada Inc.

INFORMATION GÉNÉRALE

L'acaricide-insecticide PYLON fait partie de la famille chimique des pyrroles. **L'acaricide-insecticide PYLON** a un effet de contact et dans l'intestin**. L'acaracide-insecticide PYLON** sépare la phosphorylation oxydative, empêchant la conversion de l'ADP vers l'ATP et le ravageur ciblé cesse de se nourrir rapidement après l'exposition et meurt par la suite en raison de l'incapacité de générer sa propre énergie.

L'acaricide-insecticide PYLON peut être utilisé sur les plantes ornementales non comestibles et les légumes-fruits en serre énumérés. NE PAS appliquer sur les fleurs coupées cultivées en serre. L'**acaricide-insecticide PYLON** n'est pas destiné à un usage en production de transplant en serre.

L'acaricide-insecticide PYLON n'est pas un ovicide.

MODE D'EMPLOI

Comme ce produit n'est pas homologué pour la suppression des ravageurs dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour la suppression des ravageurs aquatiques.

NE PAS contaminer l'eau d'irrigation, l'eau potable ou des habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les résidus.

EMPÊCHER les effluents ou les eaux de ruissellement en provenance des serres d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau.

Lorsque les populations des ravageurs énumérés sont élevées dans plusieurs zones de la serre ou distribuées dans plusieurs cultures au sein d'une structure de serre, appliquez l'**acaricide-insecticide PYLON** aux dosses indiquées dans les tableaux. Utilisez un volume suffisant d'eau pour obtenir un recouvrement uniforme et complet du feuillage mais ne pas dépasser le volume maximal de pulvérisation spécifié pour chaque culture. L'**acaricide-insecticide PYLON** n'est pas systémique et n'est pas transmis dans l'ensemble du plant. Par contre, **l'acaricide-insecticide PYLON** se déplace rapidement du sommet vers le côté des feuilles. L'**acaricide-insecticide PYLON** sera dilué dans le nouveau feuillage en croissance rapide comparativement à la concentration de départ sur le feuillage au moment de l'application.

Pour assurer une bouillie de pulvérisation homogène, agiter ou brasser les contenants de ce produit avant l'utilisation. Ne pas préparer plus de bouillie que ce qui est nécessaire pour l'application immédiate de l'**acaricide-insecticide PYLON**.

PLANTES ORNEMENTALES EN SERRE

Culture	Ravageurs	Concentration Application (mL/100 L)	Remarque
Plantes ornementales en serre (incluant mais ne se limitant pas à la violette Africaine, le géranium et le pétunia)	Tétranyque à deux points (*Tetranychus urticae*)	20 à 41	Appliquer lors de l'apparition des ravageurs, avant que des dommages surviennent à la culture. Appliquer à nouveau lorsque le dépistage justifie de le faire avec un intervalle minimum de 5 jours avant de traiter.
	Fausse-arpenteuse du chou (*Trichoplusia ni*) Arpenteuse du soya (*Pseudoplusia includens*)	30 à 50	Appliquer lors de l'apparition des ravageurs, avant que des dommages surviennent à la culture. Appliquer à nouveau lorsque le dépistage justifie de le faire avec un intervalle minimum de 5 jours avant de traiter.
	Nématodes des feuilles (*Aphelenchoides spp.*)	41 à 78	Effectuer la première application lors des premiers signes de dommages ou de présence de nématodes, suivi par un deuxième traitement dans les 7 – 14 jours. Une troisième application peut être effectuée 4 – 6 semaines suivant l'application initiale si des dommages ou des nématodes sont détectés.
	Thrips des petits fruits (*Frankliniella occidentalis*)	78 à 156	Traiter lorsque les ravageurs sont immatures et que les populations sont en hausse avant que dommages surviennent. Les thrips dissimulés dans les fleurs seront difficiles à supprimer. Appliquer à nouveau lorsque le dépistage justifie de le faire avec un intervalle minimum de 5 jours avant de traiter.
NE PAS appliquer en utilisant un volume de pulvérisation de plus de 1500 L/ha pour les plantes ornementales en serre. **L'acaricide-insecticide PYLON** peut être utilisé seulement sur les ornementales en serre lors des stades de croissance permettent d'atteindre un recouvrement uniforme avec un volume maximal de 1500 L/ha par application. **NE PAS** effectuer plus de (3) applications lors du cycle de croissance. NE PAS appliquer à l'aide d'un équipement mis sous pression mécaniquement par une poignée. Ne pas pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées lors de l'intervalle de retrait sécuritaire de 12 heures. Utiliser une concentration plus élevée lors d'une très forte pression des ravageurs.			

Pour réduire le risque de dommage aux plantes ornementales, effectuer les applications avant la floraison ou éviter les fleurs si possible. Appliquez au moment le plus frais de la journée. L'**acaricide-insecticide PYLON** a été évalué pour sa phytotoxicité sur une large gamme de de plantes ornementales; cependant, il a été impossible de l'évaluer sur toutes les espèces, variétés et cultivars importants au niveau commercial au sein de la liste d'espèces énumérées ci-dessous. Les conditions locales peuvent aussi influencer l'innocuité à l'égard de la culture et peuvent ne pas correspondre à celles retrouvées lorsque l'**acaricide-insecticide PYLON** a été évalué.

Aucun dommage jugé inacceptable est survenu aux plantes ornementales suivantes lorsque traitées avec l'**acaricide-insecticide PYLON** conformément aux directives de l'étiquette.

Marguerite africaine
Violette africaine
Aster
Azalée
Bégonia
Chrysanthème
Croton
Gardénia
Lisianthus
Verbena

Appliquer l'**acaricide-insecticide PYLON** sur une petite superficie (8–12 plants) et observer pendant 3–5 jours avant d'opter pour une pulvérisation à grande échelle et ainsi se rassurer qu'aucune phytotoxicité ne se produise. UNE **PHYTOTOXICITÉ PEUT SURVENIR** chez certaines variétés d'œillets, dianthus, kalanchoe, poinsettia, roses, salvia et zinnia et les applications sur ces espèces se feront au risque du producteur.

NE PAS APPLIQUER AVEC des huiles, surfactants et fertilisants ou autres additifs au réservoir. Ceux-ci ont été reconnus pour accroître la probabilité de dommage foliaire et ne doivent pas être employés avec l'**acaricide-insecticide PYLON**.

Consultez la section sur les RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE.

LÉGUMES-FRUITS CULTIVÉS EN SERRE

L'acaracide-insecticide PYLON est un acaricide-insecticide pour la suppression des ravageurs énumérés pour les cultures de légumes-fruits suivantes: aubergine (*Solanum melongena*), cerise de terre (*Physalis* spp.), pépino (*Solanum muricatum*), piment (*Capsicum* spp.), tomatille (*Physalis ixocarpa*) et tomate (*Lycopersicon esculentum*).

Employer des doses plus faibles lorsque les populations sont au seuil d'intervention, c'est-à-dire avant que les infestations causent des dommages économiques. Utilisez la dose la plus élevée lorsque les populations ont atteint les niveaux de dommage économique au niveau du rendement et de la qualité.

Culture	Ravageur	Concentration Application (mL/100 L)	Nombre maximum d'applications par cycle de production	Intervalle avant la récolte (jours)
Tomate Tomatille Cerise de terre Piment Aubergine Pépino	Sphinx de la tomate (*Manduca quinquemaculata*) Noctuelle verdoyante (*Heliothis virescens*) Fausse-arpenteuse du chou (*Trichoplusia ni*) Autographe de la luzerne (*Autographa californica*)	30	1	0
	Tétranyque à deux points (*Tetranychus urticae*)	20 à 30	1	0
NE PAS appliquer en utilisant un volume de pulvérisation de plus de 1000 L/ha pour les légumes-fruits énumérés. **L'acaricide-insecticide PYLON** peut être utilisé seulement lors des stades de croissance de la plante permettent d'atteindre un recouvrement uniforme avec un volume maximal de 1000 L/ha par application. Utiliser de plus faibles concentrations lorsque les populations ont atteint le seuil d'intervention, c'est-à-dire avant que les infestations causent des dommages économiques. Employer des concentrations plus élevées lorsque les populations ont atteint les niveaux de dommages économiques au niveau du rendement ou de la qualité. NE PAS appliquer comme un traitement à ultra bas volume (UBV). NE PAS appliquer ce produit par l'intermédiaire de tout système d'irrigation. NE PAS utiliser sur les variétés de tomate ayant un diamètre inférieur à 2.5 cm à maturité. Ne pas pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées lors de l'intervalle de retrait sécuritaire de 12 heures. Consulter la section sur les RECOMMENDATIONS SUR LA GESTION DE LA RESISTANCE.				

MÉLANGE

1. S'assurer le réservoir du pulvérisateur est propre avant l'usage. Respecter les recommendations de nettoyage spécifiées sur l'étiquette du produit qui a été utilisé auparavant.

2. Brasser le contenant avant l'usage.

3. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau et débuter l'agitation.

4. Ajouter au réservoir la quantité requise du **Acaracide-insecticide PYLON**.

5. Continuer l’agitation lors de l’ajout du reste de l’eau dans le réservoir.

6. Après usage, nettoyer le réservoir du pulvérisateur.

Recommandations sur la gestion de la résistance
Pour la Gestion de la résistance, l’**acaricide-insecticide PYLON** fait partie du Groupe 13 des insecticides. Toute population d’insectes/acariens/nématodes peut renfermer des individus naturellement résistants à l’acaricide-insecticide PYLON et à d’autres insecticides/acaricides/ nématicides du Groupe 13. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population d’insectes/acariens/nématodes si le groupe d’insecticides est utilisé de façon répétée dans les mêmes serres. Il peut exister d’autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d’action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l’acquisition de la résistance aux acaricide/insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l’**acaricide-insecticide PYLON** ou les insecticides/ acaricides/nématicides du même Groupe 13 avec d’autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles dans la serre.

- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides/acaricides/nématicides provenant d’un groupe différent, si cet emploi est permis.

- Utiliser les insecticides/acaricides/nématicides dans le cadre d’un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d’intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d’autres formes de lutte chimique.

- Inspecter les populations d’insectes traitées pour y découvrir les signes de l’acquisition d’une résistance.

- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s’adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides et/ou la lutte intégrée pour un site précis et les problèmes de ravageurs de votre région.

Pour plus d’information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s’adresser aux représentants de BASF 1-877-371-2273

PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

2. Nocif ou mortel si ingéré. Peut être mortel si inhalé. Nocif si absorbé par la peau.

3. NE PAS respirer les poussières, les vapeurs ou de brouillard.

4. Bien se laver après la manipulation et avant de manger, de boire ou de fumer.

5. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistantes aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, l’application, le

nettoyage et les réparations. Les personnes en charge du mélange/remplissage et de l'application doivent porter un respirateur doté d'une cartouche approuvée NIOSH/MSHA/BHSE pour l'élimination des vapeurs organiques avec un préfiltre approuvé pour les pesticides OU un respirateur avec boîte filtrante approuvée NIOSH/MSHA/BHSE pour les pesticides.

6. Si les vêtements deviennent contaminés, retirer et laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.

7. Nettoyer soigneusement l'équipement de pulvérisation après l'usage.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les abeilles et autres insectes utiles. Ne pas appliquer lorsque les abeilles et autres insectes utiles visitent activement la zone du traitement. Les résidus sur les plantes ou le sol peuvent affecter les abeilles et les autres insectes utiles employés en production en serre.

ENTREPOSAGE

1. Conserver le produit non utilisé dans le contenant original hermétiquement fermé.

2. NE PAS expédier ou entreposer près de la nourriture pour les humains ou les animaux, des semences et des engrais.

3. Entreposer sous clef dans un endroit frais, sec et bien ventilé sans drain de plancher.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le patient devrait être traité selon les symptômes.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

****

+))